

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 28/030/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 334/03 (ASA 28/028/2003 du 14 novembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES DE RENVOI FORCÉ

MALAISIE **Huit demandeurs d'asile, dont :**
– **six hommes dont on connaît maintenant l'identité :**
Rusli bin Abas (h)
Muhamad Hanafiah bin Abdullah (h)
Sauri bin Sabran (h)
Muhamad Iqbal bin Yusri (h)
Saba Sabirin bin Mudadia (h)
Zulkifly bin Basyah (h)
– **une femme dont on ignore l'identité et son bébé de treize mois**

Londres, le 27 novembre 2003

Les huit personnes en quête d'asile mentionnées ci-dessus étaient sous la menace d'un renvoi forcé imminent dans le district spécial de l'Aceh, en Indonésie, où elles auraient risqué de graves violations de leurs droits fondamentaux. Ce danger est maintenant écarté.

Ces huit personnes seraient toujours détenues dans le camp de Langkap, dans l'État de Perak. Des représentants de la *Suruhanjaya Hak Asasi Manusia (Suhakam)*, Commission malaisienne des droits humains) ont pu y effectuer une visite. Ils ont annoncé, à l'issue de rencontres avec ces détenus et des responsables, que les autorités avaient accepté, pour des raisons humanitaires, de suspendre « indéfiniment » le renvoi de ces personnes dans leur pays d'origine. Toutefois, on ignore toujours quel sort leur sera réservé.

Sept de ces détenus auraient subi des mauvais traitements, notamment des pressions physiques et psychologiques visant à les contraindre à accepter un renvoi dans leur pays d'origine. Selon les informations recueillies par Amnesty International, une enquête a été ouverte à ce sujet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces huit demandeurs d'asile font partie d'un groupe comptant plus de 200 personnes natives de l'Aceh qui ont été appréhendées en deux fois par la police en août 2003, devant les bureaux du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Kuala Lumpur, alors qu'elles attendaient pour déposer une demande d'asile (voir l'AU 247/03, ASA 28/021/2003 du 19 août 2003 et sa mise à jour, ASA 28/023/2003 du 27 août 2003). Après leur arrestation, ces personnes ont été transférées au camp de détention de Langkap.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les conditions de détention au camp de Langkap et dans d'autres camps malaisiens ne sont pas conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus. Des cas de mauvais traitements sont régulièrement signalés, et les détenus seraient confrontés à un quotidien globalement éprouvant (surpopulation carcérale, situation sanitaire déplorable, manque de nourriture et absence de soins médicaux). Amnesty International a également reçu des informations selon lesquelles certaines personnes incarcérées dans ces camps sont mortes des suites de maladies qui auraient pu être évitées.

Amnesty International demeure vivement préoccupée par les risques de renvoi forcé de demandeurs d'asile en Aceh. L'état d'urgence a été déclaré dans ce district spécial le 19 mai 2003 ; cette mesure a été suivie d'une recrudescence des opérations menées par les forces armées contre le groupe armé d'opposition *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre). De graves violations des droits fondamentaux, notamment des exécutions extrajudiciaires, des « disparitions » et des actes de torture, auraient été commises en Aceh au cours de ces opérations militaires.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont envoyé des appels. Dans la dernière série d'appels que, dans la mesure du possible, vous ferez parvenir aussi vite que possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- accueillez favorablement les informations selon lesquelles les autorités ont décidé de suspendre le renvoi forcé des huit demandeurs d'asile originaires du district spécial de l'Aceh, en Indonésie ;
- saluez le fait que les autorités aient permis à des représentants de la *Suruhanjaya Hak Asasi Manusia* (*Suhakam*, Commission malaisienne des droits humains) de se rendre au camp de Langkap ;
- demandez instamment que des représentants de la *Suhakam* et d'autres experts indépendants soient autorisés à se rendre régulièrement dans les camps de détention, afin d'aider les autorités à respecter pleinement les normes internationales relatives au traitement des détenus, ceux-ci devant notamment pouvoir se nourrir convenablement, être à l'abri et bénéficier de soins médicaux ;
- exhorte les autorités à veiller à ce que toutes les personnes souhaitant déposer une demande d'asile puissent entrer en contact sans restriction avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), afin que ceux-ci leur permettent d'effectuer cette démarche.

APPELS À :

Premier ministre :

Dato' Abdullah Haji Ahmad Badawi
Prime Minister's Department, Block 1
Federal Government Administration Centre
65202 Putrajaya, Selangor, Malaisie

Télégrammes : Prime Minister, Putrajaya, Selangor, Malaisie

Fax : +60 3 8888 8334 / 3530 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter huit heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Inspecteur général de la police :

Datuk Seri Mohd Bakri Omar
Ketua Polis Negara
Ibupejabat Polis Diraja Malaysia
Bukit Aman

50502 Kuala Lumpur, Malaisie

Télégrammes : Inspector General of Police, Ketua Polis Negara, Kuala Lumpur, Malaisie

Fax : +60 3 2273 1326 (Merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Dear Inspector General of Police, / Monsieur l'Inspecteur général,*

Directeur des services de l'immigration de l'État de Perak :

Dato' Haji. Ishak Bin. Haji. Mohamed
Director of Immigration Department of Perak State
Tingkat 1 dan 2, Bangunan Sri Kinta,
Jalan Sultan Idris Shah
30000 Ipoh, Malaisie

Télégrammes : Director, Immigration Department of Perak State, Ipoh, Malaisie

Fax : +60 5 2558 386

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

COPIES À :

Président de la Commission malaisienne des droits humains (SUHAKAM) :

Tan Sri Abu Talib Othman
Suruhanjaya Hak Asasi Manusia Malaysia
29th Floor, Menara Tun Razak
Jalan Raja Laut
50350 Kuala Lumpur, Malaisie

Fax : +60 3 2612 5620

Formule d'appel : *Dear Chairman, / Monsieur le Président,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Malaisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.